

# Règlement de pêche des Étangs du Vernois

Tous les postes devront être réservés une semaine à l'avance.

L'arrivée sur les postes se fera à 17 h et 16 h 30 pour les départs.

## Les techniques de pêche

- ❖ La pêche se fera strictement en No-Kill.
- ❖ Maximum deux pêcheurs par poste.
- ❖ Interdiction de pêcher hors de la zone de votre poste.
- ❖ Tonnelle, tente, et biwy autorisés de couleurs verte foncé, camo et marron.
- ❖ Embarcation de type zodiac, uniquement moteur électrique est autorisée pour l'amorçage et la dépose des montages, gilet de sauvetage obligatoire.
- ❖ Les bateaux amorçeurs sont autorisés.
- ❖ Le corps de ligne en tresse est interdit, uniquement en nylon 30 /100 maximum et 28/100 minimum. Bas de ligne fluorocarbone conseillé. Les responsables du site se gardent le droit de contrôler ponctuellement les montages.
- ❖ Le montage plomb libre permettant au plomb de se libérer rapidement est obligatoire.
- ❖ Hameçons sans hardillon obligatoires, n° 4 maximum.
- ❖ Le tapis de réception ou la bassine sont obligatoire pour le bien être du poisson.
- ❖ Le sac de conservation est interdit.
- ❖ Toutes les graines utilisées doivent être cuites.
- ❖ Les produits cicatrisants pour les poissons sont conseillés en cas de blessures.
- ❖ Les cannes sans surveillance et le marquage des poissons sont interdits.

# Règlement de pêche des Étangs du Vernois

Tous les postes devront être réservés une semaine à l'avance.

L'arrivée sur les postes se fera à 17 h et 16 h 30 pour les départs.

## L'environnement

- ❖ Respecter la délimitation des zones aménagées.
- ❖ Les véhicules devront se stationner sur le parking prévu à cet effet.
- ❖ La descente dans le plan d'eau pour réceptionner le poisson est interdite.
- ❖ L'utilisation du groupe électrogène n'est pas autorisée.
- ❖ Les chiens devront être attachés, les crottes devront être ramassées.
- ❖ Les barbecues sont autorisés mais uniquement sur pieds.
- ❖ **Les mégots, les capsules, les canettes et autres devront être ramassées (à l'arrivée ou au départ les postes doivent être propre) la propreté du poste reste sous votre responsabilité.**
- ❖ Les poubelles devront être emportées (pas de ramassage).
- ❖ Les nuisances sonores et l'alcool avec modération, pour tout excès la direction se réserve le droit d'exclusion immédiate.
  
- ✚ La totalité du paiement se fera au moment de la réservation par chèque ou virement bancaire.
- ✚ L'équipe du domaine se décharge de toutes responsabilités en cas de vols, accidents ou dégradation du matériel.

*Tout manquement à ce règlement entrainera l'exclusion immédiate sans remboursement possible en plus des sanctions prévues par la loi.*

L'équipe des Étangs du Vernois vous remercie pour votre compréhension.